

Zeitschrift:	Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles
Herausgeber:	Cercle vaudois de généalogie
Band:	30 (2017)
Artikel:	L'Association de Banques Privées Suisse, lieu de concorde où des banques concurrentes deviennent alliées
Autor:	Bogadi, Fabienne
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1085144

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Association de Banques Privées Suisses, lieu de concorde où des banques concurrentes deviennent alliées

Fabienne Bogadi

L'Association de Banques Privées Suisses est le fruit d'une longue histoire, indissociable de l'Histoire économique de la Suisse et de ses grandes cités que sont Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall et Zurich¹. Aujourd'hui encore, les membres de l'Association de Banques Privées Suisses comptent leur siège, ou à tout le moins une succursale, dans l'une ou l'autre de ces villes.

L'essor des banques suisses, et des banques privées au premier chef, est intimement lié à l'arrivée à Bâle, Genève et Zurich, vers 1550, des huguenots fuyant les persécutions. Ces réfugiés « sont issus des milieux de la bourgeoisie aisée, voire de la noblesse, et disposent de moyens financiers importants »². Ils bénéficient également de réseaux d'affaires dans toutes les villes d'Europe ainsi que d'un vaste savoir-faire dans diverses activités manufacturières comme la passementerie, la rubanerie ou l'horlogerie, provoquant l'avènement d'une nouvelle classe de négociants et d'industriels qui ont créé les conditions nécessaires à l'émergence du système bancaire suisse. Voici comment l'on décrit, par exemple, l'apparition à Genève de cette nouvelle classe de négociants: « Aux environs de 1700, lorsque l'ampleur du commerce des lettres de change et du crédit remplaça les méthodes commerciales en vigueur jusqu'alors, une élite de ces hommes d'affaires se

consacra uniquement au commerce de l'argent. Les banquiers privés genevois étaient nés! »³

Des cités et des histoires

Genève est « un haut lieu du commerce depuis que Calvin avait qualifié d'agréable à Dieu le profit tiré du zèle au travail et de l'accomplissement du devoir »⁴. Toutefois, les banquiers privés genevois commencent vraiment à se spécialiser dans la gestion de fortune au lendemain de la Révolution française. Durant cette période, plusieurs maisons de banque, comme on les appelle encore aujourd'hui, naissent sous la forme juridique particulière de « banquiers privés ». Ces sociétés de personnes sont composées d'associés indéfiniment et solidairement responsables. « Hentsch & C^e apparaissent en 1796, précédant ainsi Lombard Odier & C^e (1798), Pictet & C^e (1805), Mirabaud & C^e (1819), Bordier & C^e (1844), Gonet & C^e (1845), Pivot & C^e (1869), qui sera racheté en 1976 pour devenir Mourgue d'Algue & C^e »⁵ ⁶. Ces banquiers privés

³ SCHÄPPER, Gerhard, *op. cit.*, p. 20.

⁴ BAUMANN, Claude, « L'heure est à la circonspection », in *La Banque Suisse*, 22 décembre 2011, p. 8.

⁵ STEPCKYNSKI, Marian, « Six siècles d'activités bancaires à Genève », in *Le Journal de Genève*, 23 juillet 1981.

⁶ Il est intéressant de constater que presque toutes ces maisons existent aujourd'hui encore et font partie de l'actuelle Association de Banques Privées Suisses.

¹ MOTTET, Louis, *Les grandes heures des banquiers suisses*, Neuchâtel-Paris: Delachaux & Niestlé, 1986.

² *Ibid.*, p. 15-16.

étaient particulièrement appréciés par la haute société internationale pour leur fiabilité, leur discrétion et leur stabilité dans les affaires.



Façade de la Banque Lombard Odier à la rue de la Corraterie 11, à Genève. Photo Banque Lombard Odier & Cie SA.



Façade de la Banque Mirabaud au Boulevard Georges-Favon 29, à Genève. Photo Banque Mirabaud & Cie SA.

À **Lausanne**, c'est l'arrivée de la deuxième vague d'immigrés huguenots vers la fin du XVII^e siècle suite à la révocation de l'édit de Nantes qui marquera l'économie de la ville et, au-delà, du canton de Vaud tout entier. Ils sont 1 500 à venir se réfugier dans le chef-lieu vaudois en 1693. « *Par le contact maintenu avec leurs compatriotes en exil et ceux des leurs demeurés en France, ils rouvriront à leur terre d'accueil des perspectives insoupçonnées dans le domaine des transactions commerciales et financières.* »⁷ C'est alors qu'est née la plus ancienne banque privée de



Immeuble abritant la Banque Gutzwiller, à la Kaufhausgasse 7, à Bâle. Photo E. Gutzwiller & Cie Banquiers.

⁷ MOTET, Louis, *Les grandes heures...*, op. cit., p. 98.

Suisse romande, *Landolt & C^e*, créée à Lausanne en 1780 par Samuel Hollard⁸. La seconde banque privée vaudoise, *Hentsch Chollet & C^e*, est fondée en 1882 par Ferdinand de Charière de Sévery et Louis de Roguin. Aujourd'hui, cet établissement a disparu, happé par des fusions et acquisitions⁹. Il fait désormais partie intégrante du groupe *Lombard Odier*.

De l'autre côté de la Sarine, **Bâle** est située au carrefour des routes qui sillonnent l'Europe. La finance bâloise est étroitement liée au commerce international magnifié par les foires organisées sur les bords du Rhin depuis le xv^e siècle, à l'industrie, du papier notamment, au recrutement des troupes destinées aux princes et aux rois étrangers et dont Bâle est le centre, générant ainsi d'importants afflux d'argent destiné aux militaires, et enfin à l'arrivée de réfugiés religieux à l'époque de la Réforme, en 1521. Mais le cas bâlois est particulier puisque le commerce de l'argent est très vite étatisé, avec l'instauration du «*change*» de la ville en 1474. C'est pourquoi les banquiers privés bâlois n'apparaîtront qu'à la fin du xviii^e siècle, avec *La Roche & Co* en 1787, puis *Sarasin & C^e* en 1841 et *E. Gutzwiller & C^e* en 1886¹⁰.

Zurich, quant à elle, voit des banquiers privés se développer depuis le xviii^e siècle, et particulièrement en lien avec l'industrie du textile. À l'exemple de *Rahn+Bodmer Co.*, qui est d'abord un commerce de soierie, créé en 1750, et qui ne se consacrera exclusivement aux affaires de banque qu'à partir de 1855¹¹. Tandis que **Lucerne** n'a pas connu de véritable banque avant l'ère industrielle. Le banquier privé *Reichmuth & Co*, par exemple, y est apparu en 1996 et est le dernier-né des banquiers privés suisses¹².



Immeuble abritant la Banque Reichmuth à la Rütligasse 1, à Lucerne.
Photo Reichmuth & Co.

Les premiers syndicats permanents de banquiers au xix^e siècle

Les banquiers privés suisses ont véritablement pris leur essor au xix^e siècle avec la révolution industrielle : «*L'élan industriel et le besoin en capitaux pour la construction de chemins de fer épaulèrent puissamment les Maisons de banques privées*»¹³. Paradoxalement, c'est aussi à cette époque que ces banques familiales voient naître leurs principales concurrentes, parfois même à leur propre initiative. Les banquiers privés ne parviennent plus à répondre aux demandes de financement des entreprises et de l'économie et «*il en résulta (...) de nouvelles possibilités d'activités bancaires par la constitution de sociétés anonymes fonctionnant comme établissements de crédit.*»¹⁴.

⁸ SCHÄPPER, Gerhard, *op. cit.*, p. 22.

⁹ SCHÄPPER, Gerhard, *op. cit.*, p. 23.

¹⁰ *Ibid.* p. 26-27.

¹¹ *Ibid.* p. 27.

¹² BOGADI, Fabienne, «Déjeuner avec Christoph Reichmuth», in *Le Temps*, 26 janvier 2004.

¹³ BODMER, Max, «Le rôle des banquiers privés en Suisse», in *Gazette de Lausanne*, 27.10.1942.

¹⁴ *Ibid.*

À Bâle, des banquiers privés sont à l'origine de la création de la Société de Banque Suisse, qui a été fondée en 1872¹⁵ et a fusionné avec l'UBS en 1998. À Genève, James Fazy, bien décidé à mettre fin à la prépondérance des banquiers privés, a créé plusieurs établissements bancaires, «*dont la Caisse hypothécaire en 1847, la Banque de Genève et en 1853, la Banque Générale Suisse, qui fut la première des huit grandes banques créées en Suisse*»¹⁶. Cette concurrence s'y durcira encore avec l'arrivée des premières banques étrangères, comme la Banque de Paris et des Pays-Bas arrivée en 1872 ou le Crédit Lyonnais qui y installe une succursale en 1876. Afin de renforcer leur position face à ces nouveaux adversaires, les banquiers privés créent deux syndicats permanents, le Quatuor, en 1840, l'Omnium en 1849 et enfin l'Union Financière de Genève, en 1890¹⁷. L'activité de cette dernière était surtout commerciale, et moins institutionnelle que celle des associations bancaires d'aujourd'hui : «*Son rôle sur le marché financier fera d'elle, en quelque sorte, la seule "banque d'affaires" qu'aura jamais connu[e] Genève*»¹⁸. L'Union Financière de Genève se perpétuera jusqu'en 2013 sous la forme du Groupement de banquiers privés genevois, constitué en 1942¹⁹.

Naissance de l'Association des Banquiers Privés Suisses

Le 8 novembre 1934 est adoptée la nouvelle loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et c'est un tournant pour les banquiers privés suisses. En effet, ce texte d'une part reconnaît leur statut particulier²⁰, et d'autre part leur

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ STEPCSYNSKI, Marian, «Six siècles d'activités bancaires...», *op. cit.*

¹⁷ VERMEIL, Jean-Daniel, «Genève demeure la capitale de la gestion de fortune», in *Le Journal de Genève*, 27 octobre 1976.

¹⁸ STEPCSYNSKI, Marian, «Six siècles d'activités bancaires...», *op. cit.*

¹⁹ STEPCSYNSKI, Marian, «Six siècles d'activités bancaires...», *op. cit.*

²⁰ «*Il est important de distinguer les banquiers privés des autres banques, puisque des dispositions spéciales ainsi que des allégements (privileges) ont été accordés au banquier privé par le législateur bancaire, en raison de sa forme juridique spéciale et de son activité principale.*» SCHÄPPER, Gerhard, *op. cit.*, p. 20.

AKTENNOTIZ

i.S. Archiv Privatbankiers

1. Gründung der Vereinigung Schweizerischer Privatbankiers

Am 16. Mai 1934 wird nachmittags, 14.30 Uhr, im Sitzungssaal der Basler Handelskammer in Basel eine erste Versammlung der Schweizer Privatbankiers abgehalten. Einer der Hauptintendanten, Th. Speiser, eröffnet die Tagung und gibt Herrn Dr. Max E. Bodmer, vom Hause Rahn & Bodmer in Zürich, das Wort zu einem kurzen Referat über Organisationsbestrebungen im Schweizerischen Privatbankiers-Gewerbe. Einleitend weist Herr Dr. Bodmer darauf hin, dass die im Verhältnis zur Zahl der Privatbankiers stark zunehmenden Aktienbanken zu Denken geben und auch "abgesehen von der obligatorischen Revisionspflicht einen engeren Zusammenschluss der Privatbankiers als notwendig erscheinen lasse". Verschiedene Anwesende weisen darauf hin, dass eine zukünftige Vereinigung insbesondere auch die Aufgabe eines Revisionsverbandes übernehmen könnte. Vordringlichste Aufgabe sei im übrigen eine klare Definition des Begriffes "Privatbankiers". Das Referat Bodmer weist vor allem auf die Tendenz des Staates hin, immer weitergehender in das Bankenwesen einzugreifen. Diese Tendenz müsse mit einem Zusammenschluss der Privatbankiers beantwortet werden. Aus diesem Grund seien die Bedingungen für die Erwerbung der Mitgliedschaft so zu gestalten, "dass von vornherein durch den Beitritt ein Prestigegegewinn erwächst, und dass der Verband eine möglichst grosse Autorität gewinnt" (Protokoll über die Zusammenkunft vom 16. Mai 1934).

Einem Schreiben der Herren Bodmer und Lombard vom 5. Juli 1934 ist zu entnehmen, es sei bekannt, "dass die Sozialdemokratische Partei die Verstaatlichung der Banken im Auge hat und das Bankengesetz dazu benützen wird, um verschiedene Massnahmen, die als Vorstufe zu diesem Zweck dienen, zu beantragen".

Mit Schreiben vom 13. Juli 1934 erläutert Herr Bordier die Stellung der Genfer Privatbankiers zur geplanten Vereinigung. Befürwortet wird die Gründung eines Revisionsverbandes. Dagegen wird die gemeinsame Verteidigung der gemeinschaftlichen Interessen in der gegenwärtigen unsicheren Zeit als verfrüht betrachtet. Es wird deshalb von den Genfer Privatbankiers vorgeschlagen, es seien einzelne Gruppen

Acte de Fondation de l'Association des Banquiers Privés Suisses, le 16 mai 1934, à 14 heures 30. L'Assemblée constitutive se réunira plus tard dans l'année, soit le 29 novembre 1934.

Source : Archives ABPS.

demande de mettre en place « *une collaboration plus étroite entre eux* »²¹. C'est ce qui donnera naissance à l'Association des Banquiers Privés Suisses, le jeudi 29 novembre 1934 à Berne. Ce ne sont pas moins de 48 maisons de banque qui introduiront alors une demande d'adhésion²². Le premier président de l'Association en est Max Ernst Bodmer, de la banque *Rahn & Bodmer Co.* à Zurich. « *Le but de l'Association est la protection et la sauvegarde des intérêts de la branche des banquiers privés, ainsi qu'en particulier la représentation des droits et intérêts communs des banquiers privés suisses.* »²³

De fait, l'histoire de l'Association commence quelques mois plus tôt, à Bâle. Le 16 mai 1934 à 14 heures 30, à la Chambre de commerce de la ville rhénane, se tient la première assemblée des banquiers privés suisses. Max Ernst Bodmer y prononce un bref discours où il indique que compte tenu du nombre de plus en plus grand de banques qui se constituent sous forme de sociétés anonymes, ce qui suscite des inquiétudes dans les rangs des banquiers privés, ainsi que du devoir de révision devenu obligatoire, « *un lien plus étroit entre les banquiers privés semble nécessaire* ». Il souligne également l'ingérence croissante de l'État dans les affaires bancaires à laquelle il s'agit de répondre en resserrant les liens entre les banquiers privés. Pour cette raison, les conditions d'admission des membres doivent être conçues « *de manière à ce que l'adhésion soit un symbole de prestige, et que l'Association y gagne la plus forte autorité possible* »²⁴.

Afin de tenir à l'écart de la corporation les éléments indésirables, il est convenu que l'admission d'une nouvelle banque au sein de l'Association sera de la compétence du Comité qui devra en décider à sa majorité. Cependant, toute décision de rejet pourra faire l'objet d'un pourvoi auprès de l'Assemblée des délégués²⁵.

²¹ Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, art. 1, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19340083/index.html>



Dr. Max E. Bodmer, banquier, avocat et premier Président de l'Association des Banquiers Privés Suisses.
Photo Archives de la Banque Rahn + Bodmer Co. à Zurich.

²² Procès-verbal de la fondation de l'Association des Banquiers Privés Suisses, 29 novembre 1934, Archives privées de l'ABPS.

²³ *Ibid.*

²⁴ Note de dossier, 26 février 1985, Archives de l'ABPS.

²⁵ Procès-verbal de la fondation de l'Association des banquiers privés suisses, art. 5.



Assemblée générale de l'Association des Banquiers Privés Suisses à Bâle en 1938. 1^{er} rang, de gauche à droite : Peter Gutzwiller, Jean Lombard, C. Zahn-Sarasin, Bernhard Sarasin, Pierre Bordier, Paul Bugnon, Theophil Speiser, Dr. M.E. Bodmer, Albert Pictet, E. La Roche, E. von Orelli, Jean Mirabaud, Dr. A. Ehringer. 2^e rang, de gauche à droite : Dr. E. Friedrich, Hans Dietisheim, J. Vontobel, P. Lange, H. Zust-Schmid, Willi Lüscher, Emil Diem Huber, V. C. Rahn, Paul Dreyfus, René van Berchen, B. Vischer, Dr. Hugo von Ziegler. 3^e rang, de gauche à droite : M. Zahn, R. Hoffmann, Emil Brettauer, C. B. Oechslin, E. Zahn-Kunz, B. Jucker, Jules de Palézieux, Reymond Bordier, Hans Buser, Walter Bär, Frédéric Bonna, Robert Mylius, R. Biedermann. Photo Archives ABPS.

L'âge d'or de la gestion de fortune privée

Le premier tiers du xx^e siècle est une période laborieuse pour les banquiers privés. Certes, ils prospèrent grâce aux émissions d'emprunts des collectivités publiques. « *Les banquiers privés furent notamment extrêmement actifs*

après la Première Guerre mondiale dans le placement de ces emprunts. »²⁶ Mais, dans le même temps, les deux guerres mondiales et la Grande Dépression déciment leurs rangs.

²⁶ SCHÄPPER, Gerhard, *op. cit.*, p. 29.

C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale qu'ils prennent leur envol et se profilent comme les spécialistes mondiaux de la gestion de fortune. Une spécificité que les banques privées suisses ont conservée jusqu'à nos jours, puisque actuellement la place financière suisse ne gère pas moins de 25 % de la fortune offshore de la planète. Il existe plusieurs raisons à cet essor. Premièrement, il y a le fait que la Suisse reste à l'écart des grands conflits qui ont ravagé l'Europe aux XIX^e et XX^e siècles. Deuxièmement, elle se distingue par une stabilité politique et juridique exceptionnelle qui séduit nombre de clients à la recherche d'un abri sûr pour leur fortune. « *Le banquier privé a su en tirer profit par une judicieuse adaptation aux transformations de la vie moderne, entretenant une réputation indiscutée d'honnêteté, base de la confiance qui lui est conférée, et un sens de la tradition, cause de stabilité.* »²⁷ Troisièmement, la désintermédiation financière et la mondialisation, qui s'accélèrent dans les années 1980 et 1990²⁸, permettent une déréglementation et une libéralisation des flux de capitaux. Les banquiers privés sauront saisir cette opportunité pour développer leurs affaires²⁹.

La deuxième moitié du XX^e siècle est aussi le témoin d'un important mouvement de consolidation des banquiers privés. Comme l'indiquent les statistiques de la BNS, il n'en reste plus que 17 en l'an 2000 sur l'ensemble du territoire suisse, alors qu'ils étaient encore 81 au début de 1942³⁰. Un paradoxe brillamment résumé ainsi: « *La diminution régulière du nombre de [banquiers] privés en Suisse est probablement liée au fait que ces banques peuvent*

être handicapées par leur structure juridique pour financer leur expansion ou pour trouver des successeurs aux associés qui se retirent. En revanche, les perspectives de leur activité (gestion de patrimoines, courtages) n'ont probablement jamais été aussi brillantes; on estime que le volume d'activités des banquiers privés a au moins doublé depuis le début des années 80. »³¹

Cette consolidation, qui se poursuivra au début du XXI^e siècle, revêt trois scénarios distincts. Dans le premier d'entre eux, ces banquiers privés sont repris par de grandes banques suisses. C'est le cas d'*Ehinger & Co.* à Bâle ou de *Ferrier Lullin & Cie* en 1978 à Genève, toutes deux rachetées par la Société de Banque Suisse. En ce qui concerne *Ferrier Lullin*, qui s'était transformée en société anonyme juste avant son rachat, « *des problèmes de succession étaient notamment à l'origine de ce changement de statut* »³². Dans le deuxième scénario, ces banquiers privés disparaissent purement et simplement. À l'instar de la banque genevoise *Leclerc*, qui se voit contrainte de fermer ses portes en 1978³³; ou de la *Banque Wegelin*, la plus vieille banque de Suisse fondée en 1741 à Saint-Gall³⁴ et qui, à la suite du différend fiscal entre les banques suisses et les États-Unis, cède ses activités à *Raiffeisen*. Elle perdurera néanmoins sous le nom de *Notenstein*³⁵. Et, troisième cas de figure, un certain nombre de banquiers privés subsistent, mais changent de statut en se transformant en sociétés anonymes, cotées en bourse ou non, et modifient leur raison sociale. C'est le cas de *Julius Baer* qui se mue en S.A. en 1975 ou de *Vontobel*, qui choisit la même voie

²⁷ OLTRAMARE, Yves, « L'avenir des banques privées en Suisse », in *Le Journal de Genève*, le 25 octobre 1978.

²⁸ JONES, Lynton, « Der Schweizer "Big Bang" als Chance », in *NZZ*, le 5 décembre 1995.

²⁹ ARCHER, Jean-Yves, « Les 7 avantages de la désintermédiation financière », in *Les Échos*, le 3 août 2015.

³⁰ Banques Suisses, sur www.snb.ch, août 2001, https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/banks_2000/source/banks_2000.fr.pdf

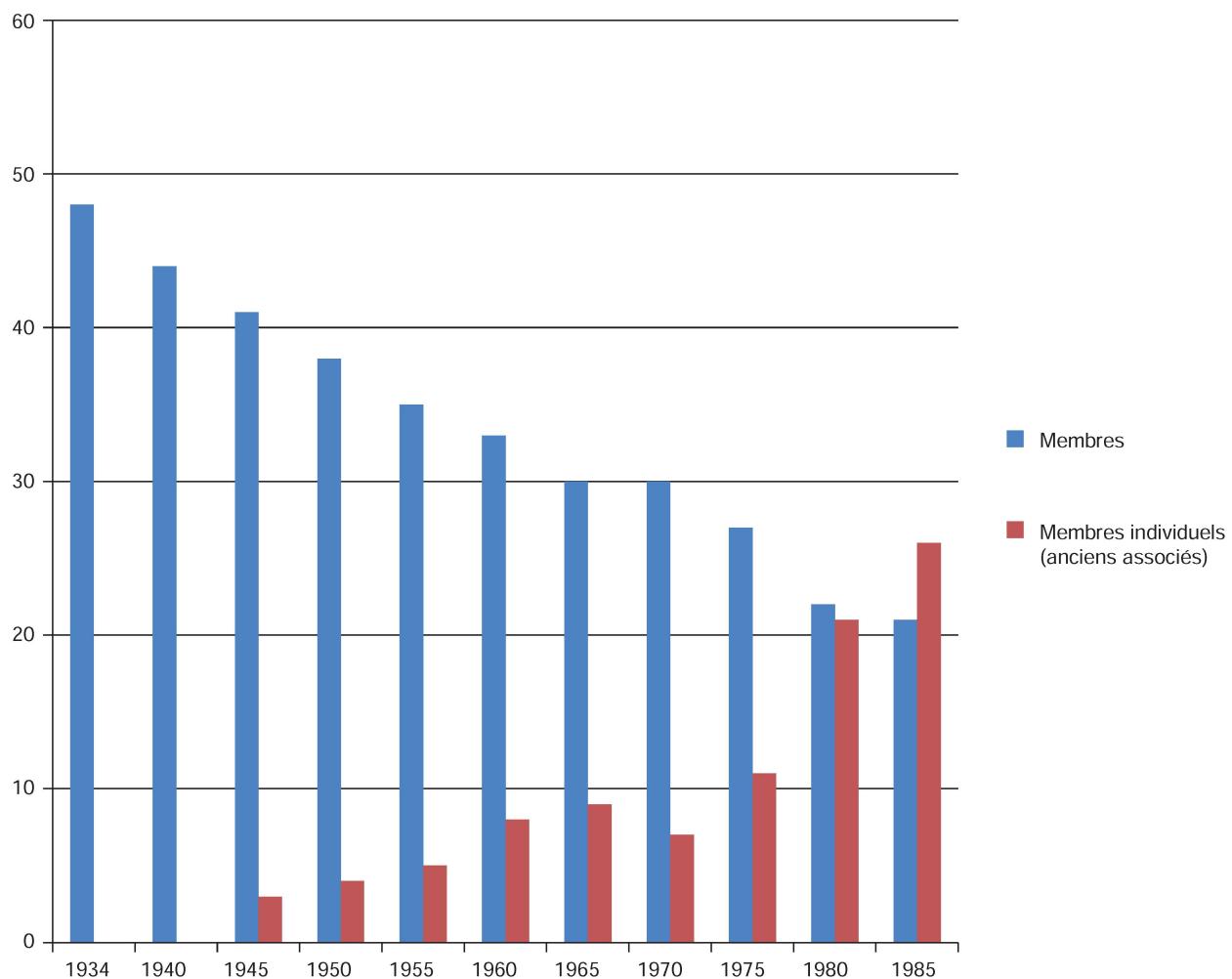
³¹ LEDERREY, Jean-Luc, « Banques privées en Suisse: une nouvelle page se tourne », in *Le Journal de Genève*, le 14 novembre 1986.

³² LEDERREY, Jean-Luc, « Ferrier Lullin fête ses 200 ans à Genève », in *Le Journal de Genève*, le 31 janvier 1995, p. 6.

³³ S. A., « Le concordat sur la Banque Leclerc est homologué par la Cour de Justice », in *Le Journal de Genève*, le 24 novembre 1978.

³⁴ FARINE, Mathilde, « La plus vieille banque de Suisse disparaît », in *Le Temps*, le 28 janvier 2012.

³⁵ GALLAROTTI, Ermes, et FERBER, Michael, « Zerschlagung der Bank Wegelin », in *NZZ*, le 28 janvier 2012.



Évolution du nombre de membres de l'Association des Banquiers Privés Suisses entre 1934 et 1985. Source : ABPS.



Assemblée générale de l'Association des Banquiers Privés Suisses à Zurich en 1985. 1^{er} rang, de gauche à droite : Claude Demole, Dr. Dieter Spaethe, Pierre Mirabaud, Dr. Jürg H. Blass, Peter Falck, Dr. Olivier Piguet, Arthur Eugster, Dr. Claude de Saussure, Dieter Gloor, Frank P. Bodmer, Eric Chauvet, Dr. Georg Krayer, Dr. Claude Hugo Kahn, Dr. David von Wyss, Dr. Hans Rudolf Rahn. 2^e rang, de gauche à droite : Pierre Gonet, Jean A. Bonna, Jacques de Chollet, André-Pierre Tardy, André M. E. Gutzwiller, Charles Henri Pictet, Thierry Barbey, Dr. Nicolas J. Baer, Raymond Ferrier, Jean-Charles Tardy, Bernard de Watteville. 3^e rang, de droite à gauche : Pierre Darier, Dr. Bernard Hofstetter, Erzherzog Robert von Habsburg-Lothringen, François Bungener, Dr. Lorenz von Habsburg-Lothringen, Dr. Léonard Hentsch, Bertrand Darier, Niklaus Baumann, Jean M. Mirabaud, Peter Rahn, Dr. Hans B. Wyss, Albert Rued, Alfred E. Sarasin. Photo Archives ABPS.

en 1984³⁶. La banque *Sarasin & Cie* opte quant à elle, en 1987, pour la forme hybride de société en commandite par actions, qui lui permet de conserver provisoirement le statut de banquier privé. En 2002, elle se transforme à son tour en société anonyme. Le groupe néerlandais *Rabobank* prendra une participation dans la banque³⁷, qui sera finalement rachetée, en novembre 2011, par le groupe *Safra*³⁸.

Une forme juridique en recul

En 2013, l'histoire s'accélère: l'Association des Banquiers Privés Suisses, qui comptait douze membres fin 2012, va en perdre encore³⁹: pas moins de cinq banquiers privés « rompent avec [ce] modèle historique âgé de plus de 200 ans»⁴⁰. Il s'agit tout d'abord de la Banque Landolt & Cie, qui se transforme en société anonyme en janvier 2013, avant de fusionner avec un groupe belge en juillet de la même année⁴¹. À une tout autre échelle, Pictet & Cie et Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, les deux plus grands banquiers privés du pays, annoncent ensemble, en février de la même année leur décision de se transformer en sociétés anonymes, tout en restant contrôlés par des holdings organisées sous la forme de sociétés en commandite par actions. Pour expliquer cette mue, ils « montrent du doigt la complexité croissante de la législation nationale et internationale en soulignant que l'ancien modèle suisse de la société en commandite simple n'est généralement

pas apprécié par les États tiers et que dans de nombreux cas, cette incompréhension y rend plus difficile et plus compliquée un développement des affaires. »⁴²

Mirabaud & Cie⁴³ et La Roche & Cie⁴⁴ suivront leurs traces quelques mois plus tard. Et, enfin, en février 2016, c'est Gonet & Cie qui renoncera au statut juridique de banquier privé pour devenir une banque structurée en société anonyme. La conséquence de ces changements est que ces banques ne répondent plus à la forme juridique du banquier privé. Afin qu'elles puissent continuer à collaborer entre elles, il a été décidé de fonder une nouvelle entité, l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS), créée le 14 novembre 2013. Ses statuts permettent d'accueillir aussi bien les banquiers privés traditionnels que ces « nouvelles » sociétés anonymes⁴⁵. De son côté, l'Association des Banquiers Privés Suisses subsiste et compte encore six membres en 2017.

L'épopée des banquiers privés à travers les siècles puis la récente mue de certains d'entre eux en sociétés compatibles avec la mondialisation et les (r)évolutions du XXI^e siècle sont représentatives, pour ne pas dire symboliques, des bouleversements technologiques et économiques sans précédent qui ont secoué notre planète au tournant de ce siècle. Elle incarne aussi leur capacité à s'adapter aux convulsions de l'Histoire.

Mes remerciements vont tout particulièrement à Michel Dérobert, ancien directeur de l'ABPS, pour sa précieuse relecture et ses judicieux conseils.

Fabienne Bogadi

³⁶ LEDERREY, Jean-Luc, « Banques privées en Suisse... », *op. cit.*

³⁷ HEIM, Michael, « Wie sich die Bank Sarasin aus dem Basler Daig befreite - und Erfolg hatte », in *Basellandschaftliche Zeitung*, le 13 novembre 2011.

³⁸ JOBIN, Marc-Henri, « Safra reprend Sarasin et fait coup double », in *La Tribune de Genève*, le 31 juillet 2012.

³⁹ Association des Banquiers Privés Suisses, Rapport annuel 2012.

⁴⁰ SCHOTTER, James, « Swiss private banks ditch 200 years of history to end partner liability », in *Financial Times*, 6 février 2013.

⁴¹ VKISS, « La banque Landolt fusionne avec la banque belge Degroof », <http://www.rts.ch/info/economie/5043493-la-banque-landolt-cie-fusionne-avec-la-banque-belge-degroof.html>, in *RTS*, le 3 juillet 2013.

⁴² KAPP, Jean-Pierre, « Das Ende einer langen Tradition », in *NZZ*, 6 février 2013.

⁴³ RUCHE, Sébastien, « La structure du capital est adaptée aux exigences », in *L'Agefi*, le 2 juillet 2013.

⁴⁴ « Auch La Roche wird zur AG », in *Basler Zeitung*, 26 octobre 2013.

⁴⁵ Statuts de l'Association de Banques Privées Suisses, faits à Genève, le 14 novembre 2013.

Fabienne Bogadi, née en 1960, est diplômée en lettres de l'Université de Lausanne. Elle a suivi un cursus académique en littérature française et en histoire. Après une vingtaine d'années d'activité en tant que journaliste, notamment au quotidien *Le Temps*, elle est actuellement responsable de la communication de l'Association de Banques Privées Suisses. Elle est également écrivain.

